



Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Affaire suivie par Fanny BECKER
☎ 03 87 34 76 13

AR Préfecture : 057-225700012-20250324-lmc1X010000ff82-AR
Date AR Préfecture : 24-03-2025

A R R E T E

N° 2025-004490

En date du 24 mars 2025

**Modifiant la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de
GUESSLING-HEMERING**

**Le Président du Département
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le titre II du livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 12 avril 2021 portant institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la commune de GUESSLING-HEMERING,

Vu la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 2 septembre 2021 désignant une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et son suppléant pour siéger au sein de la commission,

Vu la désignation des membres exploitants de la commission par la Chambre d'Agriculture, en date du 2 septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de GUESSLING-HEMERING en date du 15 septembre 2021 désignant un Conseiller Municipal titulaire et deux Conseillers Municipaux suppléants pour siéger au sein de la commission,

Vu la délibération du Conseil Municipal de GUESSLING-HEMERING en date du 14 octobre 2021 élisant les membres propriétaires de la commission,

Vu la désignation du Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental,

Vu la désignation par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité de son représentant,

Vu la désignation du Président et du Président suppléant de la commission par la Présidente du Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES en date du 17 mars 2022,

Vu l'ordonnance rectificative du Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES en date du 25 mars 2022,

Vu la désignation du Président du Département désignant le Conseiller Départemental membre titulaire et le Conseiller Départemental membre suppléant de la commission,

ARRETE

Article 1 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de GUESSLING-HEMERING est composée des membres suivants :

- Présidence (désignée par le Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES) :
 - M. Christian EVESQUE, commissaire-enquêteur titulaire,
 - M. Raymond ROOS, commissaire-enquêteur suppléant.

- Monsieur le Maire de GUESSLING-HEMERING.

- Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal de GUESSLING-HEMERING :
 - M. Jonathan APPEL, titulaire,
 - M. Sylvain STAUB, suppléant,
 - M. Brice KLEIN, suppléant.

- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la Chambre d'Agriculture :
 - M. Jean-Marie HENOT, M. Michel ZINT, M. Patrice JACOB, titulaires,
 - M. Julien BERNARD, suppléant,
 - M. Germain BACH, suppléant.

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le Conseil Municipal :
 - M. Thierry BATAILLE, M. Eric HOERNER, M. Sylvain MULLER, titulaires,
 - M. Philippe THISSE, suppléant,
 - M. Jeannot ZINT, suppléant.

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par le Président du Département de la Moselle :
 - M. Arnaud SPET (CAUE 57), M. Claude WEYDER (Fédération Départementale des Chasseurs) titulaires,
 - M. Jean-Baptiste LUSSON (CAUE 57), M. Jean-Marie HEIL (Fédération Départementale des Chasseurs), suppléants.

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par la Chambre de l'Agriculture :
 - M. Edmond CLAISER, titulaire,
 - Mme Valérie BADO, suppléante.

- Agents désignés par le Président du Département de la Moselle :
 - Mme Fanny BECKER, Mme Gayannée ZEHREN, titulaires,
 - Mme Patricia PAHIN, M. Philippe GOEDERT, suppléants.

- Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux :
 - M. Franck THRONION

- Le Juge du Livre Foncier de METZ.
- Un représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :
 - M. Olivier RUSSEIL, Délégué Territorial Nord Est de l'INAO, ou son représentant.
- Représentants du Président du Département de la Moselle :
 - Mme Laurence BORYSIK, titulaire,
 - M. Pierre-Jean DIDOT, suppléant.

Article 2 :

Un agent des services départementaux est chargé du secrétariat de la commission.

Article 3 :

La commission a son siège à la mairie de GUESSLING-HEMERING.

Article 4 :

Le Président du Département de la Moselle, Monsieur le maire de GUESSLING-HEMERING et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de GUESSLING-HEMERING sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au Registre des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département de la Moselle
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Agriculture et de
l'Aménagement des Territoires



Philippe GOEDERT